

Repérer les risques de maltraitance

Pour une bientraitance au quotidien

La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'usager en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs.

C'est dans cette dynamique que les professionnels vont être amenés à s'interroger, car la démarche « bientraitance » est un aller-retour permanent entre penser et agir, et induit l'adoption d'une culture de questionnement permanent.

Objectifs

PRINCIPAL

- Définir des pistes de travail pour assurer une bientraitance au quotidien.

SPÉCIFIQUES

- Repérer les signes qui conduisent une institution et les professionnels vers des attitudes maltraitantes.
- Prendre en compte les spécificités des différentes pathologies ainsi que l'organisation institutionnelle afin de comprendre les comportements qui en résultent.
- S'interroger sur sa manière d'être acteur, individuellement mais aussi collectivement.
- Acquérir des connaissances juridiques sur le thème proposé, comprendre les enjeux des nouvelles législations et la place laissée à la responsabilité des professionnels.
- Mettre en place un système interne de régulation permettant d'assurer la pérennité des actions menées.

Contenu

Le cadre juridique

- Présentation du thème : contexte historique, législatif et politique.
- Définition de la maltraitance par les autorités internationales et nationales, et la doctrine.
- La violence institutionnelle : relations concernées, causes structurelles et individuelles.
- Les obligations légales en matière de signalement d'actes de maltraitance : code pénal et infractions de non-dénonciation de crime ou de non-assistance à personne en danger ; la crainte de dénoncer.
- De l'évaluation au signalement : difficultés, saisine des autorités administratives – CRIP (Cellule de recueil des informations préoccupantes du département), plates-formes téléphoniques, autorités administratives de tutelle, autorités judiciaires.

- Conséquences : enquête administrative, poursuites judiciaires éventuelles.
- La prévention des risques : grille d'analyse, recrutement, protocole, inspections.

Les aspects psychologiques

- Les principaux types de handicaps rencontrés dans les institutions concernées et les conséquences comportementales : comprendre et réagir.
- Analyser les types de fonctionnement individuels ou collectifs qui conduisent à des comportements maltraitants.
- Travail sur la communication interpersonnelle.
- Travail de tiers.
- Soutien professionnel.
- Réactiver ses motivations, donner un sens à sa mission auprès de personnes en très forte situation de handicap.
- Repérer ses limites, les risques d'épuisement ou d'usure professionnelle.
- Apprendre à se relaxer et à gérer son stress.
- Mise en place d'un observatoire de bonnes pratiques en vue de l'élaboration d'un référentiel.

Méthode

- Identification des besoins de formation.
- Positionnement en début et en fin de formation pour mesurer la progression du stagiaire.
- Alternance d'apports théoriques et d'expériences vécues, perfectionnement des connaissances et des compétences.
- Échanges et réflexions, mise en situation, analyse de situations apportées par les stagiaires.
- Apports bibliographiques.

INTRA-ÉTABLISSEMENT

Durée : 2 fois 2 jours (28 heures).

Coût : 1310 €/jour

S'ajoutent les frais de déplacement et d'hébergement des formateurs.

Infos Pratiques

14 PARTICIPANTS MAXIMUM

PUBLIC

Ce stage s'adresse à tous les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire intervenant auprès de personnes polyhandicapées.

Par sa présence requise au terme de l'action, un cadre participant au bilan, voire à la formation, permet de porter une dynamique institutionnelle nécessaire à la pérennité des projets.

✓ **PRÉREQUIS** Aucun prérequis n'est nécessaire.

INTERVENANTS

- **Stéphane BROUARD**, éducateur spécialisé, formateur consultant.
- **Véronique LOGEAS**, juriste spécialisée dans le droit de l'action sociale et médico-sociale et consultante.
- **Julien PITOU**, formateur indépendant.

ÉVALUATION

Évaluation des acquis tout au long de la formation sur la base des productions personnelles. À l'issue de la formation, l'intervenant évalue l'atteinte des objectifs avec un questionnaire (cf. mise en œuvre du dispositif d'évaluation p.128-129).

Découvrez le projet

« Objectif Bientraitance » de Cesap.
Nous consulter.

